

COMPTE-RENDU DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze,  
Le 10 avril à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Max MANNÉ, Maire

**Présents** : Mesdames Jacqueline SCARPETTA, Nathalie CAHUZAC, Frédérique ESCANDE, Bridget LOUSA , Hélène MAIRESSE  
Messieurs Max MANNÉ, Michel GROH, Julien CLAVÉRO, Jean-Yves LEGROS, François MARTIN, Jean-Louis ROCHE, Luc URBAIN

**Absents excusés représentés** : Mesdames Claudie FILLON (pouvoir à J.Scarpetta), Jacqueline LETISSIER (pouvoir à M.Manné), Valérie LOURY (pouvoir à N.Cahuzac),  
Messieurs Régis DAGORY (pouvoir à M.Groh), Gérard GUERRE (pouvoir à F.Escande),

**Absents excusés** : Messieurs Pascal ARDOUIN et Eric PINAUD

**Secrétaire de séance** : Madame Jacqueline SCARPETTA

Date de convocation	29 mars 2012	Nombre d'élus	En exercice	19
Date d'affichage	30 mars 2012		Présents	12
			Votants	17

A 20 heures 00, le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la séance précédente du 19 mars 2012 n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé :

## 1 – INFORMATION AUX ELUS

Monsieur MANNÉ, Maire, informe les conseillers de la décision prise dans le cadre de sa délégation générale :

Décision du 26 mars 2012 : encaissement d'un chèque de 4 112,20 euros de notre assureur Groupama en indemnisation d'un dégât des eaux dans un logement communal au 10 rue Degly Maillot.

## 2 – CREATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GALLY- MAULDRE : approbation du périmètre et des projets de statuts

Par arrêté du 22 mars 2012, Monsieur le Préfet a signé le projet de périmètre de notre communauté de communes Gally - Mauldre.

Les Alluets le Roi ne font, à ce jour, pas partie de ce périmètre.

Monsieur Manné précise que c'est le sous-préfet de Saint Germain en Laye qui supervise l'opération et que pour des raisons fiscales, notre communauté ne démarrera que le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Auparavant, il est nécessaire que chaque commune approuve le périmètre ainsi défini et adopte ses statuts.

Le projet de statuts présenté aux élus a été conçu par les Maires des 11 communes concernées (Andelu - Bazemont - Chavenay - Crespières - Davron - Feucherolles - Herbeville - Mareil sur Mauldre – Maule – Montainville -Saint Nom la Bretèche) .

Parmi les compétences obligatoires sont retenues :

- les actions de développement économique
- l'aménagement de l'espace communautaire

Parmi les compétences optionnelles sont retenues :

- la protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- la politique du logement et du cadre de vie
- la construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire
- l'action sociale d'intérêt communautaire

Parmi les compétences facultatives sont retenues :

- le transport et déplacement
- les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

Accord unanime du Conseil pour la création de cette communauté de commune dénommée « communauté de communes de Gally - Mauldre » selon le périmètre proposé par arrêté préfectoral n° 2012082-0002 du 22 mars 2012.

Le projet de statuts est également approuvé à l'unanimité.

### 3 - BUDGET PRIMITIF 2012 – EAU & ASSAINISSEMENT

M.GROH, Adjoint délégué aux Finances, procède à la présentation du projet de budget primitif 2012 du budget eau & assainissement.

Les principales dépenses concernent, outre le solde des paiements des travaux d'assainissement avenue de Chavoie (1<sup>ère</sup> tranche), les travaux à venir pour l'allée des Roches et extrémité Chavoie (2<sup>ème</sup> tranche). Les recettes attendues sont les subventions du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> contrat eau en cours d'élaboration.

La surtaxe d'assainissement est maintenue à son niveau de 2011 : 25cts d'euros par m3 d'eau consommée.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le budget 2012 qui s'équilibre comme suit (vote par chapitres),

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Dépenses	25 300 euros	Dépenses	732 500 euros
Recettes	25 300 euros	Recettes	732 500 euros

### 4 - BUDGET PRIMITIF 2012 – COMMUNE

M.GROH, Adjoint délégué aux Finances, procède à la présentation du projet de budget primitif 2012 de la Commune.

Exposé :

**Les principaux chapitres du budget de fonctionnement 2012 sont en dépenses :**

- Chp 011 : Charges à caractères générales 592.400€ +8.2%.  
En détails : un retard de factures EDF (+5000€) à compenser, une forte augmentation (+12.000€) des coûts de collectes et traitements hors SIDOMPE (indice MO, TVA et TGAP), des surcoûts d'entretien de voirie (+21.000€), des frais de personnel CIG payés sur ce chapitre (6.000€) et une provision de 12.000€ pour rembourser des taxes reçues à tort.
- Chp 012 : Charges de personnel 514.950€, +1.5% : faible augmentation car une partie de salaire d'un remplaçant correspond au frais CIG (voir ci-dessus).
- Chp 65 : Charges de gestion courante 226.050€, -5.1% (en ayant enlevé le FNGIR : «Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources»).Diminution des diverses contributions aux organismes (-11.000€).

➤ Chp 66 : Charges financières 21.000€ .  
 Au total hors imprévues 1.355.910€ de dépenses réelles soit +2.9% par rapport au BP 2011.

**En recettes** réelles 1.650.618€ :soit +3.7% par au rapport au budget 2011. Une valeur en légère augmentation et qui correspond a notre volonté d'obtenir une marge d'autofinancement suffisante.

➤ Chp 70 :Ventes de produits 136.900€, +8.7%. Cette augmentation provient des services périscolaires.

➤ Chp 73 Impôts et taxes : 1.061.086€ (en enlevant le FNGIR) soit +5.7% ou +58.000€  
 En détails : 40.000€ proviennent des taxes locales (taux communaux +0.6%, augmentation nationale 2012 de 1.9% et création de nouvelles bases) et d'autre part +12.000€ d'augmentation de la TEOM en correspondance avec les coûts.

➤ Chp 74 DGF, subventions, participations 369.696, -1.6% : diminution de la DGF.

L'épargne brute dégagée est de 294.708€ (soit 17.9% de nos recettes). Cette valeur en augmentation de 20.000€ facilitera la réalisation de nos dépenses d'investissement.

**En investissement, le total des dépenses d'investissement est de 2.015.000€.**

Ces dépenses comportent 367.000€ de report de 2011. Les principales dépenses nouvelles sont :

➤ 1.085.000€ pour finir l'aménagement des voiries Chavoye, Boeures et Grésillons, 139.000€ de subventions sont attendues pour cette opération.

➤ 330.000€ de Matériel et travaux de voirie : 80.000€ de vidéosurveillance sur la commune, 87.000€ de réfection de diverses voies, 60.000€ de reconstruction du mur de soutènement du parking près de la cabine téléphonique et 60.000€ de remplacement d'un tracteur mieux équipé pour le déneigement.

➤ 300.000€ pour l'aménagement anti-coulée de boue sur le chemin de la Cavée avec 87.000€ de subventions attendues.

➤ 50.500€ de divers travaux sur les bâtiments communaux : mise au normes diverses et réhabilitation de 2 courts de tennis.

➤ 39.000€ de Travaux à l'école : Achat (17.000€) de tableaux numériques (avec 9.000€ de subvention), création d'un réseau Ethernet et achats de mobilier.

**En recettes** : le montant total des subventions associées à ces dépenses et aux reports 2011 est de 361.629€ auquel s'ajoute les recettes de compensation de la TVA. et les taxes locales d'équipement d'un montant de 71.707€.

Grâce à l'épargne brute et à un emprunt d'ajustement de 150.000€, l'ensemble de ces dépenses est équilibré. Un solde de 30.000€ subsiste pour les dépenses imprévues.

Le budget proposé s'équilibre donc comme suit :

FONCTIONNEMENT	opérations de l'exercice 2012	restes à réaliser	résultat reporté 2011	cumul section 2012
DEPENSES	2 565 000.00 €			2 565 000.00 €
RECETTES	1 869 708.09 €		695 291.91 €	2 565 000.00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	1 648 000.00 €	367 000.00 €		2 015 000.00 €
RECETTES	1 248 335.78 €	295 000.00 €	471 664.22 €	2 015 000.00 €
RECETTES affectation 1068	0.00 €			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>				
DEPENSES	4 213 000.00 €	367 000.00 €	0.00 €	4 580 000.00 €
RECETTES	3 118 043.87 €	295 000.00 €	1 166 956.13 €	4 580 000.00 €

Accord unanime du Conseil (vote par chapitres).

## 5 - TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2012

Compte - tenu de l'indice d'augmentation du coût de la vie (2,4%), de l'augmentation générale des bases décidée par l'Etat (1,2%) et afin d'équilibrer le budget, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux communaux de 0,6% soit :

<b>TAXE D'HABITATION</b>	15,59%
<b>FONCIER BATI</b>	14,48%
<b>FONCIER NON BATI</b>	42,06%
<b>CONTRIBUTION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)</b>	15,99%

Accord unanime.

## 6 - TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2012

Compte - tenu du passage du taux de TVA de 5,5% à 7% , du montant de la base d'imposition prévisionnelle notifiée par les services de la Préfecture = **2.335 301 euros**, et du produit attendu par la Commune pour équilibrer ce service = **191 000 euros**, il est nécessaire de prévoir une taxe de **8,18%**.

Accord unanime.

## 7 - ETAT DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL 2012

Le Conseil, à l'unanimité, **APPROUVE** le tableau annexé au budget primitif 2012 :

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
<b>Secteur administratif</b>			
Attaché	1	1	
Adjoint administratif Principal de 1ère classe	1	1	
Adjoint administratif de 2ème classe	2	2	
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	
<b>Secteur technique</b>			
Adjoint technique de 2ème classe	5	4	1
Agent technique saisonnier et/ou occasionnel	3	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
<b>Secteur scolaire</b>			
Adjoint technique de 2ème classe	6	6	2
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>2</b>
<b>Emplois divers de non titulaires</b>			
Surveillant d'études primaires vacataire	1	1	1
Surveillant de garderie et cantine horaire	2	2	2
Adjoint technique 2ème classe (ménage mairie)	1	1	1
Professeur d'anglais vacataire école		supprimé	
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>7</b>

## 8 - CONTRAT D'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL 2012-2013

La proposition de service de l'entreprise "TECHNISPACE" est retenue pour la somme de 9138,50 euros ttc soit +2% par rapport à 2011.

Unanimité.

## **9- VERSEMENT DE SUBVENTIONS 2012 A L'ADMR (Aide à domicile en milieu rural)**

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 3490 euros à l'ADMR de Maule conforme à sa demande soit une subvention de 1,5 euros par heure effectuée chez les Mareillois en 2011 qu'il s'agisse de familles ou de personnes âgées.

Les critères d'attribution pourront être réexaminés l'an prochain selon la nature de l'aide apportée par l'ADMR et des ressources des personnes concernées.

Il sera demandé à l'association d'accepter la présence d'un élu au sein de leur association.

## **10 - TRAVAUX DE VOIRIE AVENUE DE CHAVOYE : lancement de la consultation**

La société BDI a remis son étude pour les travaux de réaménagement de l'avenue de Chavoys et allées perpendiculaires.

Deux réunions ont eu lieu en mairie avec les riverains pour leur présenter le projet et répondre à toutes les questions.

Monsieur le Maire confirme que l'intégralité des trottoirs sera gérée par la Commune et revêtue en bitume ou béton désactivé. Les avancées d'entrées de garage allant jusqu'au fil d'eau seront enlevées. La limite juridique des terrains doit être respectée afin que la mairie puisse accéder facilement, si besoin est, à tous les fourreaux collectifs qui passent sous les trottoirs.

Un équilibre sera trouvé en ce qui concerne la gestion des pentes.

Les travaux sont estimés à (offre de base) :

tranche ferme	avenue de Chavoys jusqu'à l'allée des Roches	780 000 euros ht
tranche conditionnelle 1	avenue de Chavoys depuis l'allée des Roches	240 000 euros ht
tranche conditionnelle 2	allée des Roches	60 000 euros ht

Accord unanime pour autoriser le Maire à lancer une consultation sous forme d'un marché à procédure adaptée et retenir la (les) entreprises lauréates. Un point sera fait lors d'un prochain conseil sur le résultat de la consultation.

Il est précisé que les travaux auront lieu à l'automne prochain.

## **11 - BIEN PRESUME VACANT ET SANS MAITRE PARCELLE A 359 sise lieudit "Au Dessus de l'Eglise" –Opération de lutte contre les eaux de ruissellements chemin de la Cavée**

Par arrêté du 4 avril 2012, Monsieur le Maire constate que le terrain cadastré A 359 situé au lieudit "Au Dessus de l'Eglise" dans le prolongement du Chemin de la Cavée, terrain sur lequel a été édifié le château d'eau, n'a pas de propriétaire connu depuis 1965 (nom figurant à défaut au cadastre : Etat – Direction Nationale d'Interventions Domaniales).

Après enquête auprès des services de l'Etat, il s'avère que ce bien peut être présumé sans maître et faire l'objet des mesures d'affichages réglementaires.

A l'issue de cet affichage, si aucune contestation n'est relevée, le Conseil sera appelé à se prononcer sur l'intégration de ce bien dans le domaine communal.

Il est rappelé que l'étude menée par la société BURGEAP a mis en évidence la nécessité de réaliser sur ce terrain un ouvrage de lutte contre les eaux de ruissellements.

Accord unanime pour mener à bien cette procédure. Si besoin, l'étude de Maîtres JOB & GIEULES, notaires à Maule, sera sollicitée.

## **12 – INSTALLATION D'UNE VIDEOPROTECTION SUR LA COMMUNE**

Voici plus d'un an, nous avons sollicité la Préfecture afin de connaître les démarches à mener en matière de vidéoprotection, l'idée étant d'équiper les entrées et sorties de village à l'instar des communes environnantes.

Un rapport de gendarmerie devant être sollicité, cela a été fait. Ce rapport, enfin parvenu en mairie en fin d'année, préconise la pose de 8 caméras. Des crédits ont été portés au budget.

Un débat s'engage entre élus montrant des avis contrastés sur ce projet. Un tour de table est effectué afin de connaître la position exacte de chacun.

Aucune majorité ne se dégageant, Monsieur Manné décide de retirer le dossier de l'ordre du jour. Il fera l'objet d'un examen plus approfondi lors d'une prochaine séance.

## **13 - PROCEDURE DE PREEMPTION SUITE A RECHERCHE DE LOGEMENT**

Monsieur Manné informe les élus que trois appartements sont actuellement en vente dans le bourg dans un bâtiment ancien qui a fait l'objet d'une rénovation. Leur coût est d'environ 130.000 euros pour une surface de l'ordre de 80m<sup>2</sup>.

Il attire l'attention de tous sur le fait que la Commune nous manquons de logements à loyer modéré à Mareil pour nos jeunes ou pour les personnes travaillant sur la Commune.

Il serait bon, afin de répondre à ces besoins, que la Commune puisse saisir les opportunités qui se présentent en préemptant les biens en vente lorsqu'ils sont à un prix abordable.

Le Conseil en prend acte et trouve tout à fait opportun de pouvoir éventuellement préempter les biens mis en vente à des prix intéressants, afin d'augmenter l'offre de logements à loyer modéré sur la Commune.

## **14 – ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI DANS LA VALLEE DE LA MAULDRE - REPRESENTATION DE LA COMMUNE**

M.MARTIN ayant démissionné de ses fonctions de représentant de la Commune auprès de l'ADEVIM y sera remplacé par un autre délégué Messieurs ROCHE ou CLAVÉRO qui sont également délégués titulaires.

M.MARTIN explique que les raisons de sa démission sont dues à un manque répété de prise en compte par la Présidente actuelle, de ses propositions d'évolution dans les missions de cette association.

## **15 - SIRYAE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau) : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2010**

Madame ESCANDE, déléguée de la Commune auprès du SIRYAE, procède à la présentation du rapport d'activité 2010 sur le service public de l'eau potable. Cela concerne 30000 abonnés. Le volume d'eau distribuée a baissé de 6% en 2010 (4 750 000 litres) - Un seul incident majeur a été relevé en 2010 (un jour avec trop de fer dans l'eau).

Sur Mareil, il est à noter qu'aucune de nos canalisations n'est en plomb.

Le Conseil, prend acte de ce rapport qui sera tenu à la disposition du public en mairie.

## **16 - QUESTIONS DIVERSES**

- implantation d'éolienne : le PLU en cours d'élaboration prendra en compte la réglementation en matière d'éolienne domestique afin d'en réglementer l'implantation.

L'ordre du jour étant clos, un tour de table est effectué :

- des gens en motos dévalent le chemin de la Cavée. Il serait bon de pouvoir les en empêcher.
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : Intermarché ayant son propre service d'enlèvement des déchets ne doit pas être assujéti à la taxe collective .C'est donc à tort qu'une taxe lui a été réclamée en 2011 et 2012. Il est proposé au Conseil de lui rembourser un montant équivalent aux deux taxes soit une somme de l'ordre de 12.000 euros. Le montant exact sera établi sur production de l'état du service des impôts. Accord unanime.
- il est demandé qu'une régulation de chauffage plus performante soit installée dans le bâtiment socioculturel et le dojo.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 23 heures 15 et hors conseil, la parole est donnée au public.

Le Maire

Max MANNÉ

CR du Conseil Municipal en date du 10-4-2012 signature des élus valant approbation

Michel GROH		Jean-Yves LEGROS	
Jacqueline SCARPETTA		Jacqueline LETISSIER	
Claudie FILLON		Valérie LOURY	
Pascal ARDOUIN	absent	Bridget LOUSA	
Nathalie CAHUZAC		Hélène MAIRESSE	
Julien CLAVÉRO		François MARTIN	
Régis DAGORY		Eric PINAUD	absent
Frédérique ESCANDE		Jean-Louis ROCHE	
Gérard GUERRE		Luc URBAIN	